



Equipements et cadre de Vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2024-03

Objet : Cession de mobilier et matériel de divers bâtiments municipaux durant le mois de décembre 2023

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le bénéfice pour la Ville de se séparer de matériels usagés qui ne sont plus aux normes ou qui ne sont plus utilisés,

Considérant que ce matériel a été vendu via le site « le bon coin » ou en direct durant le mois de décembre 2023,

DECIDE la cession du matériel détaillé à l'annexe jointe, à un prix de vente total de 1 130,00 €.

CONSTATE la sortie du matériel vendu.

Fait à Sceaux, le 11 janvier 2024



Philippe LAURENT

Année	N° d'ordre de la vente	N° d'ordre de l'annonce Bon Coin	Canal de vente	N° d'inventaire CIRIL	N° d'inventaire Aude Levacher	Typologie	descriptif	Date d'achat	Prix d'achat	date de cession
2023	2023-V-060	2022-A-012	Le Bon Coin			meublier	1 chaise coque			04/12/2024
2023	2023-V-061	2023-A-065	Le Bon Coin			matériel	1 lame de déneigement			12/12/2023
2023	2023-V-062	2023-A-051	Le Bon Coin			décoration	lot de 13 bouteilles anciennes			13/12/2023
2023	2023-V-063	2023-A-069	Le Bon Coin			meublier	3 portants d'école			18/12/2023
Total décembre 2023										

prix de vente en €	Mode de règlement	N° Titre	N° Bordereau	Date	Montant	N° décision de cession	acheteur	Lieu de stockage	Service référent
10 €	numéraire						Kochayan	MA Lycée	Bâtiment
1 000 €	CB						Branescu	dépôt Michel Voisin	EPEE
30 €	numéraire						AAB	MA Lycée	Bâtiment
90 €	numéraire						Adrien	MA Lycée	scolaire

1 130 €